

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le quatre août à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de M. BULTEL Jean-Pierre).

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marié Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine ayant le pouvoir de Mme OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, DELANOYE Alain, LONGERON Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, COLLOMB Stéphane, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BERCHER Francis remplacé par M. DELANOYE Alain, BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques, FERRON Jean et M. GAMBAUDO Georges

## Délibération n° 2016/102

### **OBJET : LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE A L'ANCIENNE USINE TEKNO PARKE A LA SOCIETE MCCF POUR STOCKAGE DE MATERIAUX.**

Le Président indique que la société MCCF, Parc d'affaire SILIC - 18 rue des Pyrénées - BP 30519 WISSOUS - 94623 RUNGIS Cedex, réalise des travaux de confortement sur différents pylônes autour de Barcelonnette pour le compte de Réseaux Transport Electrique Centre Développement et Ingénierie Marseille.

A cet effet, elle serait intéressée par la location d'une parcelle de terrain appartenant à la CCVU, d'une superficie de 800 m2 environ, située à l'extérieur de l'ancienne usine TEKNO PARKE à JAUSIERS, dans l'enceinte goudronnée et clôturée afin de pouvoir entreposer les matériaux nécessaires aux travaux qui débuteront le 16 août prochain d'une durée approximative d'un mois.

Sur proposition du vice-président chargé des travaux,  
Le Conseil de communauté,  
Vu le projet de protocole d'accord de location qui lui est proposé,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- - **ACCCEPTE** la demande de location de la société MCCF pour une partie de la parcelle de terrain située à l'Ancienne Usine TEKNO PARKE - ZI Les Nites – Route de la Frache 04850 JAUSIERS référencée sous le n° C 2520.
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature du protocole d'accord de location ci-annexé.
- **FIXE** le montant forfaitaire de la location à **600 € par mois**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 752 du budget annexe pôle éco bois.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
M. Jacques MARTIN.

Séance du 4 août 2016